



**VOILES DE LÉGENDE**  
**Trophée Gavottes**  
**Du 03 au 07 août 2016**  
**Grade 5A**  
**Baie de la Baule / Le Pouliguen**  
**Organisé par le Yacht Club de La Baule**

**AVIS DE COURSE**

**1. RÈGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITÉ**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A,B,C,D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes ou séries suivantes : Yachts classiques, Dragon, Requin, Soling, Métriques, Tofinou, Arpège, Prototypes.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de La Baule, au plus tard le 03 août à 17h00.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Classiques et Métriques	200 €
Quillards de sports	160 €

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : mardi 03 août de 9h00 à 19h00

##### 5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	PM
04 août	09h00	06h20 / 18h29
05 août	09h30	06h51 / 19h01
06 août	10h00	07h22 / 19h33

##### 5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h30.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 03 août et affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 7. LES PARCOURS

##### 7.1 Les parcours seront de type : banane, triangle et côtier.

##### 7.2 Les quillards de sport pourraient courir sur un parcours banane ou triangle différent de celui des Yacht Classiques et des Tofinou.

##### 7.3 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. CLASSEMENT

##### 8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

##### 8.2 Le classement selon les règles CCMA 2016 s'appliquera pour les Yachts classiques des classes 1, 2, 3 (voir annexe IC Challenge Classique Manche Atlantique).

##### 8.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'annexe A pour les Quillards de sport : Dragon, Requin, Soling.

##### 8.4 Classements :

- Trophée Gavottes CCMA
- Général Classiques
- Trophée Langlois
- Métriques, Dragon, Soling, Requin, Tofinou

#### 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Yacht Club de La Baule.

#### 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 11. COMMUNICATION RADIO

##### 11.1 Tous les bateaux doivent avoir une VHF à bord.

##### 11.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : lots et prix.

**13. DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Yacht Club de La Baule / 1 quai Rageot de La Touche / 44500 La Baule  
02 40 88 91 46 – [info@yclb.net](mailto:info@yclb.net) – [www.yclb.net](http://www.yclb.net)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

### FF Voile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3**

FF Voile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67**

FF Voile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5**

FF Voile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78**

FF Voile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3**

FF Voile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FF Voile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FF Voile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88**

FF Voile Prescription (\*):

Prescriptions of the FF Voile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FF Voile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91**

FF Voile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **APPENDIX R**

FF Voile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

